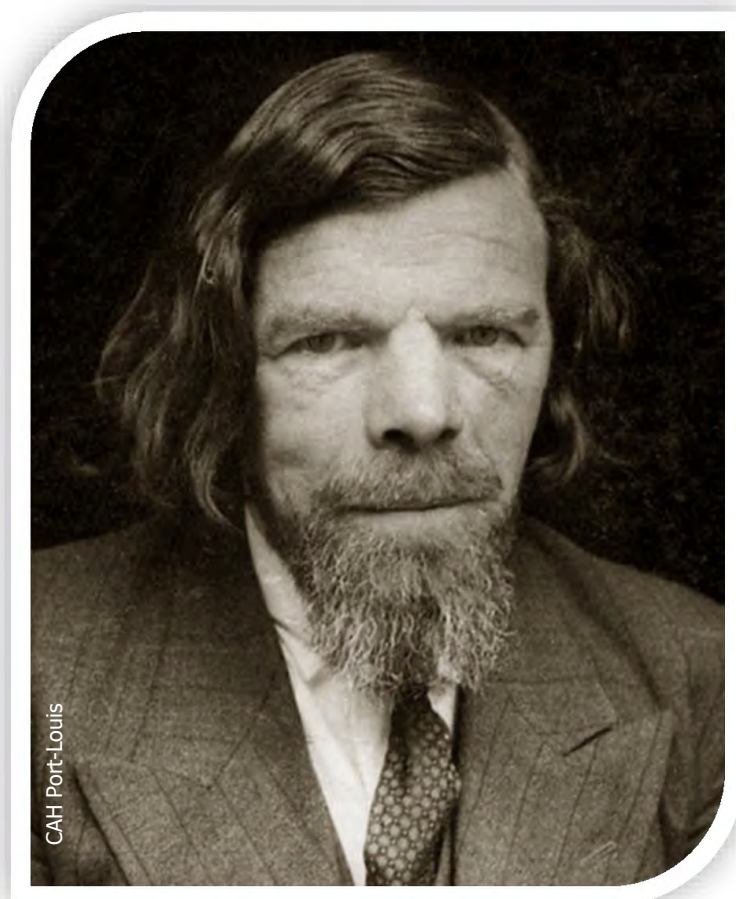


GÉNÉRATIONS HÉROS

2024-2025



Émile MAZÉ

Corpus documentaire



GÉNÉRATIONS HÉROS

Édition 2024-25

Citadelle de Port-Louis



N^o 179
Mazé
Émile-Paul Édouard

L'an mil huit cent quatre vingt quatre le quatorze d'un mois de mai à onze heures du matin, par devant nous Jean Louis Pénichou, second adjoint et officier public de l'état civil de Morbihan, & comparant M. Mazé Jean, Émile âgé de vingt neuf ans, directeur de l'école publique de garçons au bourg de cette commune le quel nous a présenté son enfant de sexe masculin né ce jour même et copié du matin en sa demeure six au bourg de la dite commune et de filière, amitié, son épouse sans profession, âgée de trente ans demeurant avec lui. Et lequel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Émile Paul Édouard. Les dits déclaration, et prénoms ont été faites en présence de M. Leveillé Jean Marie âgé de trente sept ans, receveur communal demeurant au bourg de cette commune et de Gaëlle Martial âgé de vingt neuf ans, secrétaire de la mairie au bourg de cette commune qui ont signé avec nous et le père, après lecture faite.

P. M. Mazé, P. Leveillé, P. Gaëlle, Pénichou

Acte de naissance d'Émile Paul Édouard Mazé, 14 décembre 1894.
Archives départementales du Finistère, 3 E 181/19

N^o 5
ACTE DE DÉCÈS. — Le dix neuf Mai mil neuf cent quarante-cinq, (1) heure nous avons est décédé.

(2) constate le décès de Émile Paul
(3) Édouard Mazé né le quatorze Décembre mil huit cent quatre vingt quatre à Morbihan, Finistère, fils de (5) Jean Émile Mazé professeur au lycée de forment républicain à Guemene sur Scoff, Mahan.

(4) Mort par la chute de Émile Guével épouse décédée, sans autre loi du vingt huit février mil neuf cent vingt deux.

(6) renseignements le corps a été trouvé le dix huit mai mil neuf cent quarante cinq au stand de tir de la cit adelle sur le territoire de m. k. Dressé le Huit juillet mil neuf cent quarante-cinq, (1) à neuf heures dix sur la déclaration de (7) Léon Noellec, adjutant de gendarmerie, domicilié à St Louis, qui, lecture faite, a été trouvé, signé avec nous, Jean Baptiste querrébois adjoint maire de St Louis, officier de l'état civil non délégation.

P. Mazé, P. Leveillé, P. Gaëlle, Pénichou

Acte de décès d'Émile Mazé, 19 mai 1945.
Archives départementales du Morbihan, 4 E 181/66

Numéro matricule
du recrutement : 3098

Classe
de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 14 Décembre 1894, à Moëlan, canton de Pont-Aven, département de Finistère, résident à Rennes, canton du dit département 55, fils de feu Jean Guille et de femme Pizel Anne, domiciliés à secours à Douarnenez, canton de St. département de Finistère, Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux *châtains*, Yeux *gris*,
Front *ordinaire*, Nez *moyen*,
Visage *ovale*, Renseignements physiologiques
complémentaires :

Taille : 1 mètre 69 centimètres. Y
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Marques particulières

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS

Inscrit sous le n° 273 de la liste du canton de Donarucens
Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1914. *Surdis art. 21 accordé*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorpore a comiter an 5 Septembre 1914

Arrivé au corps le 7 Septembre 1914

Classé service auxiliaire et maintenu à son corps par
son su General Command les 1^{er} et 2^{es} subdivisions de la 1^{re}
Region le 2 Octobre 1914 par avis de la C^{on} de réforme le
Chimcamp du 30 septembre 1914 pour "hernie inguinale
bicycliste, arthrose partielle du coude gauche".

Reforme lea prinvarment par la Commission de Reforme de Quingorh le 3^e mai 1911 par le Comitee sus-pense. Maintien reforme temporaire par la Commission de Reforme de Quimper dans la session du 29 avril 1916.

Maintenant réforme temporaire 1^{er} cas 2 par la Cons. de
réforme de Quimper du 3 Mai 1917 pour 1^{re} branche
suppl. de 1^{re} branche réforme temporaire 1^{er} cas 2 par la Cons. de réforme de
Quimper du 8 Mai 1918 pour 1^{re} branche suppl. de 1^{re} branche réforme
temporaire 1^{er} cas 2 par la Cons. de réforme de Rennes du 1^{er} Mai 1919
1^{er} cas 2 - Régime définitivement proposé pension perma

mente de 15% sur pièce par la ²⁰⁰ de C^o de Chimie du C⁸
 (Jusq 1950 pour l'armée des armées britanniques, un bout de chemin de fer -
 a servi dans les forces françaises de l'Armée du département du
 Nord-Pas de Calais de l'Armée du Nord, du 1.11.1913 au 1.5.1944 Service
 combattant comme Services Militaires Instruction n° 13.12. E.A.
 du 12.9.1945) Arrivé par les allemands le 4.5.44.
 Intégré à l'Armée - Vannes - Fort Louis - juillet a
 Fort Louis le 10.6.1944.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne: Sur
14 Sept. 1914 au 3 juil. 1915

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D DOMICILE R RÉSIDENCE
5 ^e 7 ^{bre} 1914	Douarnenez 13 g ^{de} Rue	Lumpin	R
6 Janv 1939	Rennes Rue du Font du Lague	Renne	
Janv 1949	Douarnenez 13 Grande rue	Lumpin	R
1 ^{re} 1 ^{re} 1949	Rennes Rue au P. du Logis	Rennes	R
26 Juin 1940	Douarnenez 13 rue Grande	Lumpin	R
15.11.40	Lorient, 54, Rue du 11 ^e	Lorient	R

ÉPOQUE

A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'ar- mée territoriale.	LA LIBÉRATION du service militaire.
-------------------------------------	--------------------------	---	---

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

[illegible]

4

NOTICE INDIVIDUELLE

(destinée à l'inspection générale)

LYCÉE
de garçons

de Lorient

MODÈLE N° 2

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Année 1932-1933

Nom du fonctionnaire : *Mazé*

Prénoms (Souscrivez le prénom complet) : *Emile Paul Edouard*

Né le *14 décembre 1894* à *Moëlan (Finistère)*

État-civil : *célibataire*

Charges de famille : *néant*

Nationalité : *française*

Adresse (et adresse de vacances) : *54, rue Maréchal Foch, Lorient* *17, rue Voltaire, Douarnenez*

Fonctions actuelles dans l'établissement et date de la nomination : *Professeur de mathématiques (1^{re} chaire)*
5 septembre 1932

Nombre des élèves	Classe de math.	<i>19</i>	TOTAL :	Nombre des heures de service	Classe de math.	<i>8,5</i>	TOTAL :
	Classe de phys.	<i>9</i>			Classe de phys.	<i>4</i>	
	Classe de				Classe de		

GRADES ET TITRES UNIVERSITAIRES	NATURE DES GRADES	FACULTÉS OU JURIS	RANG	DATES
Grades et titres universitaires : (Brevets, licenciements, certificats, licences, agrégations [date et rang], doctorats)	<i>agrégation</i>		<i>9</i>	<i>1928</i>

ÉTAT DES SERVICES

Serv. militaire du 5 septembre 1914 au 3 juin 1915
Boursier de licence du 1^{er} novembre 1918 au 31 octobre 1921
délégué au lycée de Brest du 9 janvier 1922 au 12 octobre 1924
Carré du 13 octobre 1924 au 30 septembre 1925
en congé d'inactivité (1 fr par an) du 1^{er} octobre 1925 au 30 septembre 1926
délégué au lycée de Quimper du 24 novembre 1926 au 30 septembre 1927
professeur titulaire (licencié) au lycée de Lorient du 1^{er} octobre 1927 au 30 septembre 1928
(agrégé) du 1^{er} octobre 1928 au 30 septembre 1931
d'Orléans du 1^{er} octobre 1931 au 30 septembre 1932
de Lorient du 1^{er} octobre 1932

Services de guerre (1914-1919)

mobilisé au 1^{er} régiment d'infanterie du 5 septembre 1914 au 3 juin 1915

VŒUX DU FONCTIONNAIRE

(Voir les prescriptions de la circulaire du 14 décembre 1925)

Néant

Opinion de l'Inspecteur général

AU SUJET DE CES VŒUX

SIGNATURE.

Inspection générale de M. Tresse.

Nom du fonctionnaire: M. MAZE

Ce maître est un chercheur et un travailleur, un dévoué qui a la patience de polycopier ses leçons pour les distribuer aux élèves.

C'est un professeur ayant de l'allure et du style, qui doit entraîner les belles intelligences, mais qui n'abandonne pas les modestes.

15 Dec. 1931.

Note concernant l'inspection du professeur Mazé, 15 décembre 1931.
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 10 T 236

Lycée de Garçons de LORIENT

M. MAZE, professeur agrégé de Mathématiques

M. MAZE est un professeur de valeur, distingué d'esprit, dévoué à sa tâche, aimé de ses élèves avec lesquels il collabore sans arrêt en toute confiance. Son enseignement consiste aujourd'hui à traiter lui-même quelques exercices de mécanique fort bien choisis et traités avec beaucoup de soin. Il y a chez M. MAZE un souci de généralisation un peu prématuré dans un exercice sur l'équilibre d'une pyramide reposant par sa base sur un plan horizontal. Il aurait mieux valu, tout d'abord, laisser à l'énoncé son sens concret, et aussi son sens le plus simple, en faisant tourner cette pyramide autour d'un axe fixe, du moins comme seul mouvement possible.

Extrait d'une note concernant
l'inspection du professeur Mazé,
2 avril 1940.
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine,
10 T 236

8

L'OUEST-ECLAIR

Le 23 Janvier 1943

Pour les enfants des écoles

La préfecture communique :
 Les familles des enfants de Lorient sont informées à nouveau que, depuis le 4 janvier, des annexes du Lycée de garçons et du collège secondaire de jeunes filles fonctionnent, avec internat, à Guéméné-sur-Scorff. Toutes les classes pourront être ouvertes, avec l'aide des professeurs de Lorient. Etant donné le nombre limité des places, on est prié d'envoyer d'urgence les inscriptions à M. le Proviseur du lycée, à Guéméné, pour les garçons; et pour les filles, à Mme Autret, directrice du collège, 145, avenue de la Gare, à Auray; ou à Mlle Le Guéhéac, directrice du cours complémentaire, à Guéméné.
 D'autre part, il est rappelé que des places sont toujours réservées, avec internat, à Gourin, aux élèves des E. P. S. de jeunes filles et de garçons de Lorient. S'adresser à Mme la Directrice et à M. le Directeur des cours complémentaires de Gourin.

Enterfilet paru dans *L'Ouest-Éclair*,
 23 janvier 1943.

Archives départ. du Morbihan, 9 W 36

9



Le lycée Dupuy-de-Lôme en ruines, après 1943.

Archives départ. du Morbihan, 3 Fi 126/12

10

Locaux. L'inspecteur d'Académie s'est rendu à plusieurs reprises à

LORIENT, afin de se rendre compte de l'état des écoles et des possibilités d'une reprise des classes à la rentrée d'octobre.

Lycée des garçons de Lorient. Les bâtiments sont entièrement en ruines

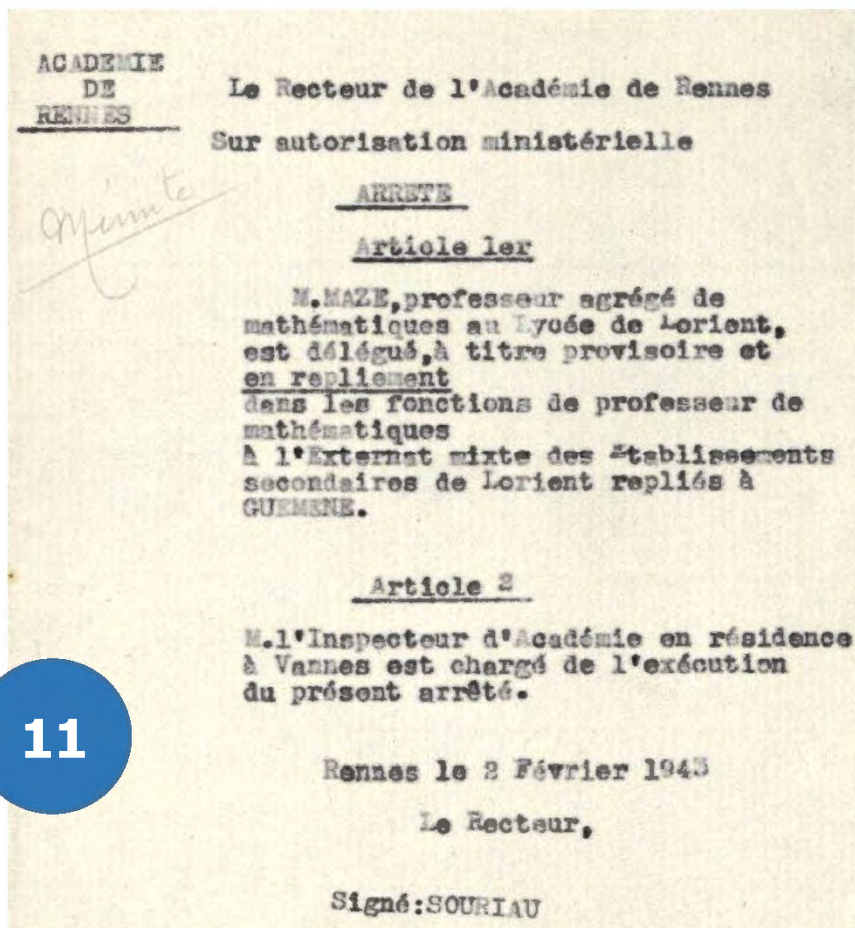
Collège classique de jeunes filles. Il ne subsiste que les murs extérieurs. Seul, un bâtiment secondaire est à peu près en état, les Allemands lui ayant refait une couverture provisoire. Le service des Travaux de la ville s'y installe actuellement.

Collège Moderne de Garçons. Détruit dans l'ensemble. Quelques bâtiments demeurent cependant utilisables. La ville doit y loger provisoirement quelques services. Quoiqu'il en soit, la démolition de ces bâtiments est prévue dans le plan d'urbanisme.

Collège Moderne de Filles. Bâtiment entièrement détruit par l'incendie. Il ne subsiste que les murs extérieurs.

Extrait d'un rapport des renseignements généraux sur la situation des locaux scolaires dans la région lorientaise, juin 1945.

Archives départ. du Morbihan, 2 W 15632



Arrêté de nomination du Professeur Mazé, 2 février 1943.
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 10 T 236



Hôtel-restaurant *La Pomme d'Or* à Guémené.
Carte postale éditée par Artaud père et fils, Nantes
Archives municipales de Lorient, 1101858



Émile Mazé dans la cour de la Pomme d'Or à Guémené, 9 mai 1943.
Archives municipales de Lorient, 575125



Kermesse en faveur des prisonniers au lycée Dupuy-de-Lôme replié à Guémené :
élèves et professeurs, 9 mai 1943.
Émile Mazé, professeur de mathématiques est assis au premier plan (3^e en partant de la gauche).
Archives municipales de Lorient, 550525



Émile Mazé en conversation avec un de ses collègues au lycée Dupuy-de-Lôme replié à Guémené,
9 mai 1943.
Archives municipales de Lorient, 575127

b) action anti-allemande du Personnel de l'Etablissement

M. MAZE -

Entré dans la résistance fin octobre 43 (groupe Armée secrète de Pontivy)

A organisé une section à Guéméné avec le concours d'un professeur et d'un architecte de Pontivy.

A étendu au printemps 44 son action à la région de Mellionec-Langoelan (groupe LE GUYADER) d'

A eu de nombreux contacts à Douarnenez au cours de ses voyages pour doter les groupes constitués d'officiers et d'armes.

N'a pas réussi à réaliser cette dernière entreprise et a pris contact avec le Commandant LE COUTALLER pour effectuer la soudure de ses éléments avec le 5° F.F.I.

A été arrêté au début de Mai 44 quelques jours après l'arrestation de ses agents de liaison et de ses amis de Pontivy.

16

Extrait d'un rapport du proviseur du Lycée Dupuy-de-Lôme adressé à l'inspecteur d'académie du Morbihan, 28 août 1944.

Archives départementales du Morbihan, 9 W 859



Aimé TRÉBUIL



Francis TRÉBUIL

17



Jean FEUILLET



Jean MARTIN

Photos des quatres jeunes hommes faisant partie du groupe de résistance de Guéméné, arrêtés le 2 mai et fusillés à la citadelle de Port-Louis en juin 1944.

CAH, Port-Louis

Les autres internés jugés ensemble à une date que je situe entre le 5 et le 10 Juin, furent le professeur MAZE, les frères TREBUIL, MARTIN Jean (?) LE CUNF, PERRON et FEUILLET Jean. Leur retour de l'audience, le plus âgé des frères TREBUIL pleurait, car il avait peur d'être séparé de son frère âgé seulement de dix-huit ans.

18

Le verdict ne leur ayant pas été communiqué, ils pensaient en être informés quelques jours plus tard et discutaient entre eux sur les condamnations qui pourraient être prononcées à leur encontre. Le professeur MAZE pensait n'avoir qu'une dizaine d'années de prison et croyait que les autres auraient de deux à dix ans de prison, sauf le jeune frère TREBUIL qui pourrait être acquitté.

Je vous signale que le professeur MAZE, FEUILLET et l'aîné des frères TREBUIL, parlaient couramment le langage allemand, le jeune TREBUIL le comprenait également assez bien.

Je ne me rappelle pas exactement les autres propositions tenues par mes co-détenus.

Quelques jours plus tard, un matin, vers cinq heures, les Allemands sont venus les chercher pour, paraît-il, les conduire à la gare de Quimperlé. Ils sont partis en deux fois, espacés de dix à quinze minutes.

La première fois sont partis, me semble-t-il, le professeur MAZE, l'aîné des frères TREBUIL, FEUILLET et MARTIN.

La seconde fois, LE CUNF, PERRON et le jeune TREBUIL.

Je suis donc resté seul dans la cellule avec le restaurateur de LOCMINE. Nous avons entendu distinctement des bruits de ferraille, peut-être de chaînes, peu après leur sortie de la cellule. Je crois même avoir entendu l'un d'entre eux se plaindre d'être serré trop fort. Je ne les ai jamais revus et je n'ai connu leur sort qu'à mon retour d'Allemagne vers le 13 mai 1945.

En effet quelques jours plus tard, la famille TREBUIL est venue me chercher pour me conduire à un charnier qui venait d'être découvert à la Citadelle. La reconnaissance de certains corps avait déjà été faite par les familles, notamment ceux des frères TREBUIL, MAZE, et FEUILLET dont j'ai reconnu les vêtements, leur visage étant complètement décomposé.

Extrait de l'audition de Théodore Le Dortz concernant les conditions de la condamnation à mort d'Émile Mazé, 11 déc. 1947.

Archives nationales de France, 19880016/19/2

19

PROCÈS-VERBAL

L'AN mil neuf cent quarante huit le 18 Juin

NOUS: RESNAIS François, Inspecteur de Police à
Commissaire de police: la 13^e Brigade Régionale de P.J. à
En résidence à: RENNES
Officier de Police Judiciaire auxiliaire de M. le Procureur de la République:

Continuant notre enquête,

Entendons M. LE DORTZ Théodore, âgé de 22 ans, brigadier chef, actuellement à PARIS, 20 Avenue Wagram, 8^e arrondissement qui déclare:

"Le jour où le professeur MAZE ainsi que ses camarades sont passés en jugement, ils sont revenus me rejoindre dans la soirée dans ma cellule. Je suis certain qu'ils n'étaient pas condamnés à mort à ce moment là, car c'est à leur retour qu'ils ont entre eux évalué les peines auxquelles ils pouvaient être condamnés. Ils sont restés une huitaine de jours avec moi, et durant ce temps, ils n'ont pas eu connaissance qu'ils étaient condamnés à une peine quelconque.

Le matin, où ils ont été exécutés l'interprète qui les a faits sortir leur a dit que c'était pour les conduire à la gare de QUIMPERLE A aucun moment il n'a été parlé d'exécution.

N°

OBJET

audition de
LE DORTZ Théodore, dit à
PARIS 8^e.

AFFAIRE

de PORT-LOUIS

Extrait de l'audition de Théodore Le Dortz concernant les conditions de la condamnation à mort d'Émile Mazé, 18 juin 1948.

Archives nationales de France, 19870802/21/1

LORIENT

RÉDACTION ET PUBLICITÉ : 39, Rue Paul-Guineuse. Tél. 087. C.C.P. 197-49 Nantes.

La vie des prisonniers dans la citadelle de Port-Louis racontée par l'un d'eux

LORIENT, Mars 1947 :

Ce n'est pas sans émotion que parents et amis des infortunées victimes de la barbarie allemande, à la citadelle de Port-Louis, liront les lignes ci-dessous de notre jeune compatriote Le Dortz, de Quistinic, qui a vécu, avec beaucoup de camarades, dans l'affreuse geôle, des heures et des semaines atroces. Dans cette relation de leur douloureux chemin de la Croix, l'auteur nous dit le réconfort que leur apportait un homme qu'il appelle toujours « Monsieur Maze ». Or, M. Maze n'était autre que le professeur agrégé de mathématiques du Lycée Dupuy-de-Lôme, à Lorient, que tant de nos concitoyens ont connu, assassiné, lui aussi, martyr de sa foi patriotique de résistant, dont le nom figure au Livre d'Or de notre Établissement universitaire lorientais, parmi les grands morts au Champ d'Honneur. Écoutez ce que dit le jeune homme : « Entre deux parties, M. Maze nous remonte le moral. Il a toujours quelques bons mots à nous dire, une nouvelle histoire à nous raconter et, malgré nos malheurs, la joie reprend. Comme nous reconnaissons bien l'âme élevée des éducateurs à tous les degrés de notre Enseignement, qui continuent, aux portes mêmes du tombeau, à exercer leur magnifique apostolat pour remonter le courage des faibles et exalter les vertus de leur race et les exhorter au devoir quoi qu'il arrive. Écoutez encore : « Les bonnes paroles de M. Maze (dites en souriant) rétablirent le calme. » Que la mémoire de ce vaillant professeur soit bénie pour le bien qu'il a fait à ces pauvres enfants et que passe la justice des hommes sur leurs bourreaux.

L. G.

C'est au mois de juin que commence notre baigne. Vous connaissez le décor : trois cellules, trois caves plutôt froides et humides s'ouvrent sur un petit jardin entouré de barbelés. C'est là que nous avons passé les plus mauvais jours de notre existence.

Gardés par des soldats, des brutes pour la plupart, pendant d'interminables journées, nous avons attendu notre jugement, notre arrêt de mort à tous.

Les journées passent, monotones. Le lever est à 7 heures, la sentinelle de garde au fusil mitrailleur vient montrer sa tête à la lucarne et déplace les gros mardiers qui barricadent la porte. Quelques minutes plus tard nous sortons nous laver dans des grands baquets souvent remplis d'une eau fétide.

Un moment après vient le déjeuner. À tour de rôle nous recevons notre maigre pitance : peut-être cinquante grammes de pain, souvent immangeable et un quart de mauvais café, puis nous rentrons dans le cachot. Débarbouillage et déjeuner, tout se passe en cinq minutes.

C'est alors, après avoir mangé, que nous passons nos meilleurs moments. Assis en rond sur la paille humide, nous évoquons nos familles, nos amis, nos espoirs, nos projets. Combien de fois avons-nous souri en nous racontant quelques aventures.

Après une, deux et quelquefois trois heures de ces entretiens, quand la conversation commence à balayer et que le cafard nous gagne, M. Maze nous conte quelques histoires et aussi quelques aventures de sa jeunesse. Alors l'appétit revenant, nous tâchons de l'oublier dans d'interminables parties de boulets trouvés par M. Maze en grattant le terre-plein de notre cellule. Nous avions également fabriqué des palets avec de gros morceaux d'ardoises ramassés pendant nos courtes sorties.

Un matin du début de juin, l'interprète est entré dans notre cellule, il énumère les noms de mes amis qui sortent l'un après l'autre : c'est le jugement. Ils ne sont pas rentrés de la journée et lorsqu'ils sont revenus vers sept heures, nous avons mangé en silence.

Ce soir-là la veillée a été triste. Pour la première fois, nous avons oublié nos projets et nos espoirs et nous arpentions le cachot en soupirant. Aimé avait le cafard, il venait d'avouer avoir eu un revolver dans les mains. Francis a pleuré un peu, il ne voulait à aucun prix être séparé de son frère. Peu à peu, les bonnes paroles de M. Maze rétablirent le calme et je me rappelle encore qu'en souriant, il distribua à chacun sa peine. Il se donnait 10 ans de travaux forcés et gratifiait également Martin de 10 ans, puis venait Aimé, Perennou et Le Cunf avec 5 ans; d'après lui Jean Feuillet et Francis qui étaient hors de l'affaire devaient être déportés en Allemagne comme travailleurs. Et tous attendirent dans cette espérance, sans un moment de défaillance, jusqu'au 9 juin. Le soir de ce jour l'interprète appelle mes sept amis et leur demande de préparer leurs paquets pour le lendemain à 4 h. : ils vont partir pour Vannes.

La porte refermée, nous sommes si heureux que, si ce n'est la peur des gardes, nous aurions chanté. Oui ils étaient heureux, moi aussi j'étais heureux, heureux de leur bonheur ; c'est dans la souffrance que se forment les meilleures amitiés.

Et comme d'habitude nous avons veillé, nous avons veillé longtemps dans la nuit. Nous avons reparlé de nos projets, de nos familles.

Le lendemain 10 juin, vers 5 h. du matin, la sentinelle vient nous réveiller, il faudra partir dans cinq minutes. Tous levés, nous nous donnons le dernier baiser en répétant plusieurs fois : « A Locminé, à Noël ». Et ils partirent en deux groupes pour Vannes.

Extraits d'un article paru dans *Ouest-France*, rapportant le témoignage de Théodore Le Dortz, 8-9 mars 1947.

Archives départementales du Morbihan

2°) Certains propos tenus par le Professeur MAZE au retour de la salle d'audience où il y aurait eu un semblant de jugement laisse supposer qu'aucun verdict n'avait été prononcé en ce qui concerne MAZE- FEUILLET - les frères TREBUIL - MARTIN - FERRON etc ... car MAZE aurait tenu les propos suivants : "D'après ce qui s'est passé, je crois qu'il on va s'en tirer à bon compte, moi avec 10 ou 15 ans, toi FEUILLET avec tant d'années ... - toi TREBUIL tant ... etc .. et ainsi de suite. Dans ces conditions le verdict n'aurait pas été prononcé en allemand sans être traduit puisque FEUILLET étudiant en médecine et ayant une parfaite connaissance de la langue allemande n'aurait pas manqué de le dire au Professeur MAZE au moment où se dernier envisageait les peines éventuelles. De plus, FEUILLET aurait entendu un juge faire cette réflexion : "Je ne trouve aucun texte dans le code allemand qui puisse faire condamner ces hommes"; il ne faut pas oublier que la plupart de ces victimes n'étaient pas des Franco-tireurs, mais des membres de l'A.S., certains même n'étaient pas résistants et qu'ils n'avaient pas été pris les armes à la main. Il était donc difficile pour les allemands de les faire passer pour "terroristes".

Toutes ces réflexions faites entre les différentes victimes ne pourront être confirmées que par LE DORTZ.

Il résulte de ces faits que les premiers jeunes gens auraient été jugés et exécutés, bien qu'ayant nié les faits qui leur avaient été reprochés et bien que n'ayant parlé que sous l'effet des tortures.

On est en droit de se demander si un certain nombre de jeunes gens n'ont pas été exécutés bien qu'un verdict n'ait été rendu. En effet, il est probable que WALDECK se trouvant en présence de jeunes gens qui niaient les faits qui leur étaient reprochés et qu'ils avaient avoués précédemment, ait suspendu les audiences et qu'il ait fait appel au Général. Celui-ci réputé très dur aurait passé outre et ordonné les exécutions, ceci expliquerait la réflexion faite par le juge et citée plus haut : "Je ne trouve aucun texte dans le Code allemand qui puisse faire condamner ces hommes." - Cette réflexion aurait été faite au moment où devait être jugés MAZE - FEUILLET les frères TREBUIL et ceux-ci ont été exécutés vraisemblablement entre le 5 et le 10 Juin 1944. Le Juge qui présidait était donc WALDECK. Celui-ci avait la réputation d'un homme intègre. Il s'est suicidé le 12 Juin pour des motifs qui ne sont pas connus. On peut se demander si ce suicide ne se justifie pas en partie par des exécutions ou par des condamnations qu'il aurait été forcé de prononcer contre sa conscience.

Extraits d'un rapport concernant les crimes perpétrés contre les prisonniers de la citadelle de Port-Louis, 27 août 1947.

Archives nationales de France, 19880016/19/2



Charnier : endroit où sont entassés, enfouis, sans sépulture, de nombreux cadavres de personnes massacrées.

22



Découverte du charnier de la citadelle de Port-Louis et exhumation des corps, mai 1945.

Archives municipales de Lorient

24

M^r Maze

INSPECTION ACADÉMIQUE
DU
MORBIHAN

Vannes, le 26 Mai 1945

Objet : _____

L'Inspecteur d'Académie du Morbihan
à *Monsieur le Recteur de l'Académie*
de Lorient Rennes

J'ai le regret de vous faire connaître que le corps de M. MAZE, professeur de mathématiques au Lycée de Lorient, a été retrouvé dans la fosse découverte à Port-Louis.

Je vous rappelle que M. MAZE avait été arrêté par la Gestapo à Guéméné sur Scorff, le 4 Mai 1944.

D'après le témoignage d'un déporté rapatrié d'Allemagne, qui avait été lui-même incarcéré à Port-Louis, M. MAZE aurait été fusillé le 10 Juin 1944.

L'Inspecteur d'Académie,
e. Mazeur
G. MAZEUR

*Copie transmise à
M. le Ministre de l'Éducation
(Dm & S & Bureau)
à titre d'information*

Lettre de l'inspecteur d'académie au Recteur concernant la découverte du corps d'Émile Mazé dans le charnier de Port-Louis, 26 mai 1945.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 10 T 236

23

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

LORIENT, le 31 Juillet 1945

Le Commissaire Central de Police à
LORIENT certifie qu'à la date du 19 Mai 1945
il a assisté à l'ouverture d'une fosse, au
stand de tir de la Citadelle de PORT-LOUIS, la-
quelle renfermait 69 cadavres de personnes fu-
sillées par les allemands.

Emile
Parmi ceux-ci se trouvait M. MAZE Paul,
Edouard, né le 14 Décembre 1894 à MOËLIAN-SUR-
MER (Finistère), Professeur au Lycée de LORIENT
rapatrié à GUÉMENE-SUR-SCORFF (Morbihan).

Le Commissaire Central,
J. J. J.

Attestation du commissaire de police de Lorient concernant la découverte du corps d'Émile Mazé dans la fosse de Port-Louis, 31 juillet 1945.

Service historique de la Défense – Caen, 21 P 376 821

INSPECTION ACADÉMIQUE
DU
MORBIHAN

Vannes, le 11 Juin 1945.

Objet : Obsèques de
M. MAZE.

*Condolences
du Recteur
à la famille*

L'Inspecteur d'Académie du Morbihan

à Monsieur le Recteur de l'Académie de RENNES.

M. le Proviseur du Lycée de LORIENT m'écrit, le 7 courant :

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Lycée de LORIENT a envoyé à Douarnenez une délégation comprenant 12 membres de son personnel :

Le Proviseur,	MM. LE MERCIER,
MM. BOURQUIN,	BLANCHET
MADORE,	LE CLECH
KLING,	Mme LE CLECH
PRUDHOMME	MM. JEGOUSSE Louis
Mme OGER,	CARIO.

et 12 élèves choisis parmi ceux qui avaient été les disciples de M. MAZE.

"Partis de Guémené le 29 à 9 h. nous sommes arrivés à 12 heures à Douarnenez; nous nous sommes immédiatement rendus à la maison mortuaire où nous avons déposé des couronnes de fleurs sur le cercueil de notre infortuné collègue.

"Les obsèques ont eu lieu à 17 heures: au cimetière, j'ai prononcé l'éloge funèbre de M. MAZE (2 pages et demi dactylographiées format 21x27, petit interligne) et présenté nos condoléances à la famille;

"Nous étions de retour, sans incident, à Guémené, à 23 heures du même jour."

L'Inspecteur d'Académie,

q. Huer

Lettre de l'inspecteur d'académie au Recteur concernant les obsèques d'Émile Mazé, 11 juin 1945.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 10 T 236

Département
du
Morbihan

OFFICE DÉPARTEMENTAL DES NUTILES, COMBATTANTS,
VICTIMES de la GUERRE et PUPILLES de la NATION

26

Vannes, le 24 AOÛT 1945

Le PRÉFET du MORBIHAN, soussigné,
Vu l'acte de décès de M. Mazé, Emile;
Vu les circonstances dans lesquelles ce décès
s'est produit;

Vu la Loi du 28 février 1922;

Considérant qu'il résulte du dossier que
le décès de M. MAZE, Emile, est imputable sans équivoque possible à
un fait de guerre;

Émet un avis favorable à la transcription de la
mention "Mort pour la France" en marge de l'acte de décès du
défunt.

LE PRÉFET

POUR LE PRÉFET :
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ



Avis favorable du préfet du Morbihan pour l'attribution du titre de *Mort pour la France* à
Émile Mazé, 24 août 1945.

Service historique de la Défense - Caen, 21 P 376 821



Commune de Guémené-sur-Scorff.
Google Maps



Ville de Lorient.
Google Maps

Une rue de Douarnenez
porte également le nom
de « rue du Professeur
Mazé ».

27

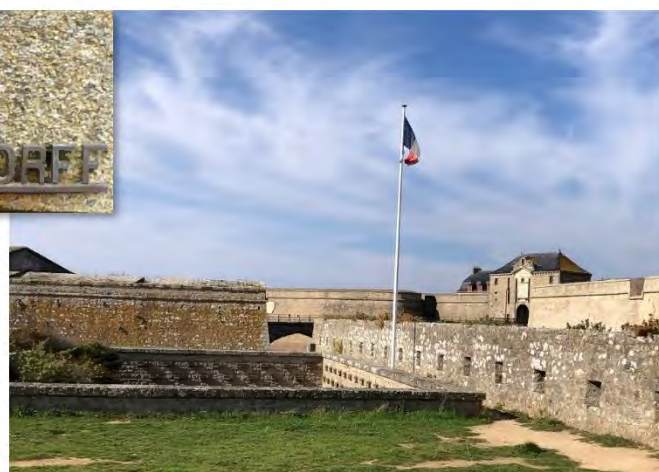


• GUERRE 1939 - 1945 •

LE BAIL' LOUIS	KERVAREC LOUIS
BARDUIL JEAN	LE LARME JOSEPH
BARDUIL LOUIS	LAVERSENNE JEAN
LE BOZEC JOSEPH	LE MALICOT FALMICE
LE CALVE JOSEPH	MARTIN JEAN
CROIZER LOUIS	MAZE EMILE
LE DUIGO EUGENE	LE NALBAUT LOUIS
ESVAN THEODORE	PERES JOSEPH
FALIGUERO JOSEPH	PHILIPPE LOUIS
FEUILLET JEAN	ROBIC LOUIS
GUIGUIN LOUIS	ROBIC ALFRED
LE GUINIO JEAN	TREBUIL AIME
GUILLELMINE LUCIEN	TREBUIL FRANCIS
HELLEC MARCEL	VOISIN MARCEL
HENONET JOSEPH	LE DIAGON ALAIN
DISPARUS	
AUDRAN EMILE	SALLADAIN LOUIS
FORTUNE MATHIEU	VOISIN RAYMOND
FORTUNE FORTUNE	

28

Monument aux morts de la commune de Guémené-sur-Scorff.
M. et Mme Husson



Mémorial des fusillés de Port-Louis.
Département du Morbihan et M. et Mme Husson



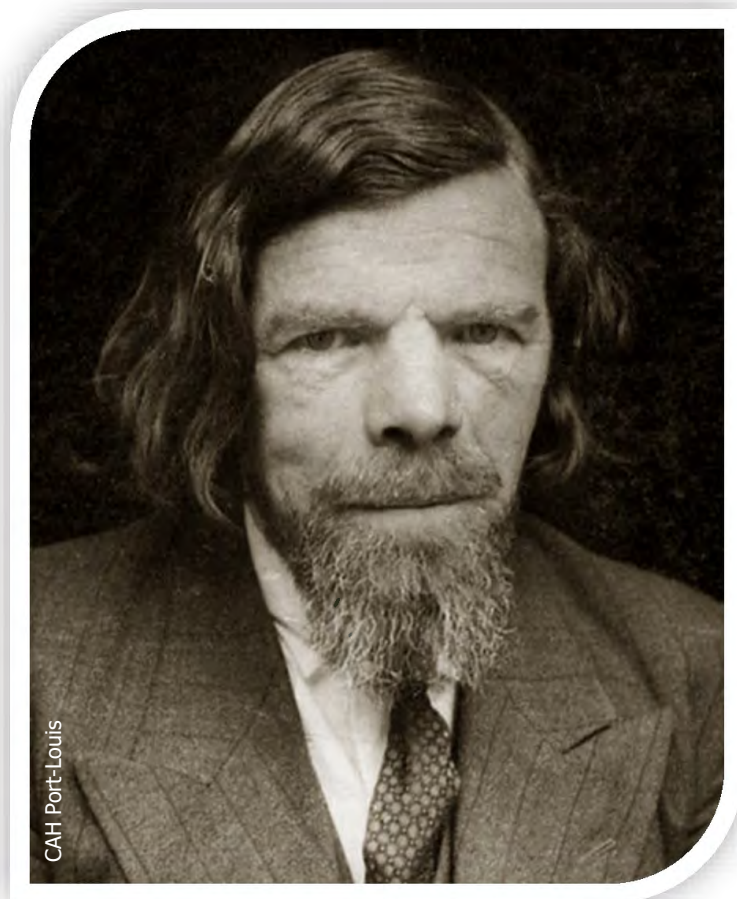
Collège Émile Mazé à Guémené-sur-Scorff.
M. et Mme Husson



Plaque apposée sur le bâtiment de La Pomme d'Or à Guémené-sur-Scorff.
CAH Port-Louis

GÉNÉRATIONS HÉROS

2024-2025



Émile MAZÉ

Questionnaire



GÉNÉRATIONS HÉROS

Édition 2024-25

Citadelle de Port-Louis



À l'aide du corpus documentaire, retrouve les informations suivantes.

1 - État civil

- Date et lieu de naissance (ville et département) :

.....
.....

- Profession :

.....
.....

- Domicile :

- En avril 1940 :
- En mai 1944 :

- Date et lieu du décès :

.....
.....

- Quel âge avait-il au moment de son décès ?

.....

- À partir des informations concernant ses parents, remplis l'arbre généalogique :

Prénom, nom du père : Né en Lieu d'habitation : Profession : 	Prénom, nom de la mère : Née en Lieu d'habitation : Profession :
Émile Paul Édouard MAZÉ	

2 – L'enseignant

- Retracer le parcours du professeur Émile Mazé

Dates	Études ou poste occupé	Lieux
Juillet 1911		Rennes
	Délégué au lycée	
1924-1925		Caen
1925-26	Congé	/
	Professeur titulaire Lycée	
	Agrégation de mathématiques	
1928-1941		

- Quels éléments apprend-on sur ce professeur d'après les notes d'inspection ?

.....

.....

.....

.....

.....

- Pour quelles raisons le lycée de Lorient est-il replié à Guémené en février 1943 ?

.....

.....

.....

.....

.....

FFI = Forces Françaises de l'Intérieur.

FTP = Francs-tireurs et partisans Français également appelé Francs-tireurs et partisans (**FTP**).

3 – Le Résistant

- Émile Mazé a-t-il été mobilisé pendant la première guerre mondiale ?

.....

.....

.....

- À partir de quelle date est-il entré en Résistance et quelles sont ses actions ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Quelles pourraient être selon toi les raisons de son engagement en Résistance ?

.....

.....

.....

.....

.....

4 – L’arrestation et les conditions de détention

- Date et lieu de l’arrestation :

.....

.....

- Circonstances :

.....

.....

.....

.....

- Où et avec qui est-il détenu ?

.....

.....

.....

- Quelles sont les conditions de détention à la Citadelle de Port-Louis ?

.....

.....

.....

- Quel rôle M. Mazé a-t-il joué auprès des autres prisonniers durant sa détention ?

.....

.....

.....

- Après l’audience devant le tribunal allemand, M. Mazé a-t-il connaissance de sa condamnation ?

.....

.....

.....

- Quel est le nom du juge chargé de juger Émile Mazé et les jeunes détenus avec lui ?

.....

.....

- Quelles informations sont données au sujet de ce juge ?

.....

.....

.....

- Comment se déroule l'exécution d'Émile Mazé ?

.....

.....

- Selon le document 21, l'exécution des résistants était-elle justifiée ?

.....

.....

.....

.....

- Où et quand le corps d'Émile Mazé est-il découvert ?

.....

.....

- Où et quand ont lieu les obsèques d'Émile Mazé ?

.....

.....

5 - Reconnaissance posthume et mémoire

- Quels sont les titres obtenus en lien avec son engagement ?

Titre	Date

- Identifie les lieux qui honorent sa mémoire

.....

.....

.....

.....

.....

.....